

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION

**Arrêté du 14 février 2022 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau national et multiprofessionnel dans le secteur du spectacle vivant et enregistré**

NOR : MTRT2206928A

La ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 2151-1, L. 2152-2, et L. 2152-6 ;

Vu l'avis du Haut Conseil du dialogue social rendu le 19 janvier 2022,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Est reconnue représentative au niveau national et multiprofessionnel, dans le secteur du spectacle vivant et enregistré l'organisation professionnelle d'employeurs suivante :

– Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma (FESAC).

**Art. 2.** – L'arrêté du 18 octobre 2017 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau national et multiprofessionnel dans le secteur du spectacle vivant et enregistré est abrogé.

**Art. 3.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 14 février 2022.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur général du travail,*  
P. RAMAIN